

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / ANGERS LE 19 AOUT 2025

A partir d'aujourd'hui, la Caf de Maine-et-Loire verse l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à plus de 31 000 familles du département.



En 2025, l'Ars est versée à plus de 31 000 familles de Maine-et-Loire au bénéfice de plus de 49 370 enfants pour un montant total de plus de 23,6 millions d'€. Versée à partir du mardi 19 août, sous conditions de ressources, l'allocation de rentrée scolaire (Ars) permet d'aider les familles, ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés, à assumer le coût de la rentrée scolaire.

Quel est le montant et comment percevoir l'Ars ?

Versée sous conditions de ressources, en une seule fois, cette aide financière est destinée aux familles d'enfants de 6 à 18 ans, qu'ils soient scolarisés, étudiants ou apprentis. Le versement est automatique pour les allocataires qui remplissent les conditions et dont le dossier est à jour ; seuls les parents d'enfants de moins de 6 ans qui font leur rentrée au CP, ou d'enfants entre 16 et 18 ans, doivent fournir un certificat de scolarité via leur espace Mon Compte sur caf.fr ou l'appli Mon Compte.

En fonction de l'âge de l'enfant, l'ARS varie de 423,48 € à 462,33€ dans l'hexagone.

Pour tout savoir sur l'ARS : sur caf.fr, [Découvrez les dates de versement de l'allocation de rentrée scolaire](#), dans le [Guide des prestations et le site monenfant.fr](#)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / ANGERS LE 19 AOUT 2025

Une aide indispensable aux familles modestes

Sur caf.fr, [une étude de la Cnaf](#) auprès de 2 000 familles bénéficiaires de l'ARS, précise que le montant de l'allocation, qui représente 1/3 du budget annuel moyen de la scolarité, est utilisé pour faire face au surcroît de dépenses enregistré au moment de la rentrée, notamment en vêtements, fournitures scolaires et équipements numériques.

Elle indique aussi que la moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales. Sans l'ARS, 2 familles sur 3 auraient davantage dû réduire leurs autres dépenses, limiter l'achat des affaires pour la rentrée, ou renoncer aux activités extrascolaires.

Retrouvez l'étude en ligne sur caf.fr : « [L'ARS couvre un tiers des dépenses scolaires annuelles de ses bénéficiaires](#) »

A PROPOS

La branche Famille est une institution sociale fondée sur des valeurs humanistes et sur les principes d'universalité, de solidarité et d'égalité. Depuis 1945, celle-ci propose aux familles des aides sous forme de compléments de revenus, d'équipements, de suivis et de conseils, via le réseau des 101 caisses d'Allocations familiales (Caf), piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Un acteur majeur des solidarités en Maine-et-Loire

Acteur de la solidarité, la **Caf de Maine-et-Loire** a pour mission de garantir l'accès aux droits et d'assurer le versement des prestations légales à ses 171 000 allocataires, soit près de 50 % de la population du département.

La Caf de Maine-et-Loire redistribue plus d'1 milliard d'euros dans l'économie locale dont plus de 956 millions d'euros au titre des prestations légales et 81 millions d'euros pour l'action sociale.